

Ghislain Patrick Lessène

Vers la consécration d'un principe de la légalité des lieux de détention

L'exemple de l'Afrique subsaharienne
francophone



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE
FACULTÉ DE DROIT

L.G.D.J

Schulthess
ÉDITIONS ROMANDES

§ 2012

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	V
TABLE DES MATIÈRES	VII
ABRÉVIATIONS ET SIGLES	XVII
INTRODUCTION	1
1. Intérêt de la thèse.....	1
2. Définition sommaire des termes.....	12
3. Problématique et objectif de l'étude	16
4. Domaine de l'étude	19
5. Résultats attendus.....	20
6. Difficultés rencontrées et délimitation géographique.....	20
7. Méthodologie.....	21
7.1. Approches choisies.....	21
7.2. Moyens de l'analyse.....	21
7.3. Plan de l'étude	22

PREMIÈRE PARTIE : APPROCHE CONCEPTUELLE DU PRINCIPE

DE LA LÉGALITÉ DES LIEUX DE DÉTENTION

25

TITRE I : À LA RECHERCHE DU CONTENU NORMATIF DE LA LÉGALITÉ DES LIEUX DE DÉTENTION

27

<i>Chapitre 1^{er} : Un principe implicite dans les règles substantielles protectrices des personnes privées de liberté.....</i>	29
Section I Un principe implicite dans les règles fondamentales du droit international	29
§1. Un principe déductible des prohibitions absolues.....	30
A. Un principe dérivé de l'obligation de prévenir la torture et les mauvais traitements.....	30
1) L'interdiction de la torture et des mauvais traitements en droit international des droits de l'homme	30
a) Les sources consacrant l'interdiction de la la torture et des mauvais traitements.....	30
i) Les sources universelles	31
ii) Les sources régionales.....	35
b) La définition de la torture et des mauvais traitements.....	37
i) La torture.....	38
ii) Les mauvais traitements.....	41
2) L'interdiction de la torture en droit international humanitaire	43
a) La torture	46
b) Les traitements cruels et inhumains.....	47
c) Les atteintes à la dignité des personnes.....	48
3) L'interdiction de la torture et des mauvais traitements en droit international pénal (DIP)	49
B. L'interdiction de la privation de liberté arbitraire.....	51
1) La conformité de la privation de liberté avec les dispositions fondamentales du droit international.....	51

2)	Les conditions requises par le droit international.....	56
a)	Le droit international des droits de l'homme.....	56
b)	Le droit international humanitaire.....	56
c)	Le droit international pénal.....	57
C)	L'interdiction des disparitions forcées des personnes privées de liberté.....	58
1)	Les disparitions forcées dans le droit international des droits de l'homme.....	58
2)	Les disparitions forcées dans le droit international humanitaire.....	66
3)	Les disparitions forcées dans le droit international pénal.....	68
§II.	Un principe implicite dans les garanties fondamentales reconnues aux personnes privées de liberté.....	70
A.	Les garanties consacrées par le droit international des droits de l'homme.....	70
1)	La notification de la détention à un tiers.....	70
2)	L'accès à un avocat.....	73
3)	L'accès à un médecin.....	75
4)	Le droit de contester la légalité de la détention.....	75
5)	L'exigence d'un contrôle des lieux de détention.....	77
a)	L'exigence de contrôle interne.....	77
b)	L'exigence d'un contrôle supranational.....	78
i)	Les mécanismes de contrôle onusiens.....	78
ii)	Les mécanismes de contrôle régionaux.....	81
B.	Les garanties spécifiques au droit international humanitaire.....	84
1)	Le conflit armé international.....	85
a)	L'obligation de désigner le lieu d'internement.....	85
i)	La désignation des camps d'internement des prisonniers de guerre.....	86
ii)	Les civils.....	88
b)	La création de bureaux nationaux de renseignements et la coopération avec l'Agence centrale de recherches du CICR.....	91
i)	La création de bureaux nationaux de renseignements.....	91
ii)	L'Agence centrale de recherches.....	93
c)	L'autorisation des visites des lieux d'internement.....	94
2)	Le conflit armé non international.....	96
3)	Les visites du CICR.....	97
Section II	Un principe implicite dans les législations nationales africaines.....	97
§I.	Un principe implicite dans la prohibition des actes attentatoires aux droits fondamentaux.....	98
A.	L'interdiction de la torture et des mauvais traitements dans les législations nationales.....	98
1)	L'interdiction dans les constitutions.....	98
2)	L'interdiction dans les codes pénaux.....	99
3)	L'interdiction dans les règlements pénitentiaires et les manuels de police.....	99
B.	L'interdiction formelle de détentions illégales et arbitraires.....	100
C.	La détermination des garanties fondamentales par les droits internes.....	103
1)	La notification de la détention.....	103
2)	L'exigence d'un répertoire.....	104
3)	L'exigence d'un contrôle de la régularité des lieux de détention.....	104
a)	Les mécanismes de contrôle mis en place par l'administration.....	104
i)	Les autorités judiciaires.....	106
ii)	Les commissions de surveillance.....	105

	b) Les mécanismes de contrôle externes.....	106
§II.	Un principe à rechercher dans les sources secondaires du droit africain	107
A.	Le droit coutumier africain.....	107
B.	Les principes humanitaires	112
Chapitre 2 :	<i>La consécration formelle du principe une mesure nécessaire</i> <i>à la protection des personnes privées de liberté</i>	115
Section I	Eléments définitionnels	115
§I.	La définition de la légalité.....	115
A.	La notion de loi	116
	1) Une légalité formelle ?	116
	2) Une légalité matérielle ?	117
	3) Une légalité conforme au droit international ?	118
B.	La qualité de la loi.....	120
	1) L'accessibilité.....	120
	2) La prévisibilité.....	121
	a) La clarté de la loi	121
	b) La précision de la loi.....	122
§II.	La définition des lieux.....	123
A.	Les lieux classiques de détention.....	124
	1) Les lieux de détention provisoire.....	125
	a) Les postes de police ou de gendarmerie.....	125
	b) Les moyens de transport permettant les transferts de détenus.....	125
	c) Les postes de police aux frontières, zones de transit, ports et aéroports internationaux.....	125
	d) Les zones de détention aux palais de justice	125
	e) Les locaux de détention des services douaniers.....	125
	f) Les centres de rétention	125
	2) Les établissements pénitentiaires	126
	a) Les maisons d'arrêt et de correction.....	126
	b) Les prisons pour femmes.....	127
	c) Les centres de détention pour mineurs.....	127
	d) Les centres de détention sous juridiction militaire.....	128
	e) Les centres de détention administrative.....	128
	3) Les établissements psychiatriques.....	128
B.	Les lieux spéciaux de privation de liberté.....	129
	1) Les lieux de détention sous juridiction ou contrôle d'un Etat.....	129
	2) Les lieux de détention sur l'ordre, l'instigation, ou le consentement d'une autorité publique.....	133
Section II	Les règles découlant du principe de la légalité des lieux de détention	136
§I.	Les règles substantielles.....	136
A.	Le versant matériel	136
	1) L'interdiction formelle des lieux de détention illégaux.....	137
	2) L'obligation de prévenir toute détention dans des lieux illégaux	143
	a) Le déni de la détention	144
	b) Les lieux secrets	145
B.	Le versant procédural.....	147

	1) L'obligation d'enquête.....	147
	2) L'obligation de sanction	149
§II.	L'exigence de garanties spécifiques aux lieux de détention.....	150
A.	L'obligation de notifier les lieux de détention.....	150
B.	L'obligation d'établir un répertoire des lieux de détention	151
	1) Définition du répertoire	151
	2) Consistance du répertoire.....	151
	3) La publication du répertoire	152
	a) L'enregistrement des lieux.....	152
	b) La communication des lieux répertoriés.....	153
C.	L'exigence d'un contrôle effectif de la légalité des lieux de détention.....	154
	1) Le choix des lieux de détention à visiter.....	155
	2) Le choix du type de visites	155
	3) L'accès à toutes les zones des lieux de détention.....	157
	4) L'accès effectif aux détenus.....	157
	5) L'accès aux informations.....	158
Section III	Les finalités du principe de la légalité des lieux de détention.....	158
§I.	Le principe comme garantie du respect de l'indérogeabilité des normes impératives de droit.....	159
A.	La garantie du traitement humain	160
B.	La garantie de la dignité humaine	160
§II.	Le principe comme garantie de l'intangibilité des droits des personnes privées de liberté	161
A.	L'inaliénabilité des droits des personnes privées de liberté	163
B.	L'inadmissibilité des réserves.....	163
 TITRE II DE LA NÉCESSITÉ DE LA CONSÉCRATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DU PRINCIPE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE FRANCOPHONE.....		
165		
<i>Chapitre 1^{er} :</i>	<i>Les limites juridiques à l'application du principe</i>	<i>167</i>
Section I	Un cadre juridique national lacunaire.....	167
§I.	Le caractère obsolète des législations actuelles sur les lieux de détention	167
A.	Le silence des législations sur certains lieux de détention.....	167
	1) Le silence sur les institutions psychiatriques.....	167
	2) Le silence sur les maisons de retraite	169
	3) Le silence sur les centres de refuge pour les « sorciers ou sorcières ».....	170
	4) Le silence sur les géôles des chefs traditionnels et les lieux d'initiation rituels.....	170
	5) Le silence sur les lieux de détention des services de sécurité.....	171
B.	La difficile osmose entre droit international et droit national	171
§II.	La disparité des jurisprudences nationales.....	172
A.	L'inertie du juge africain.....	173
B.	La méconnaissance du droit international par le juge africain	174
Section II	Des violations récurrentes des règles protectrices des personnes privées de liberté.....	174
§I.	La persistance des pratiques contraires au principe	174
A.	La persistance des lieux de détention illégaux	174
	1) Burundi.....	174
	2) Cameroun	175
	3) Tchad.....	175

4) RDC.....	175
B. La persistance de la pratique de la torture et des mauvais traitements dans des lieux illégaux de détention.....	176
1) Burundi.....	176
2) Côte d'Ivoire.....	176
3) Guinée.....	177
4) Tchad.....	177
5) Togo.....	177
C. La persistance des disparitions forcées.....	178
1) Cameroun.....	178
2) République du Congo.....	178
3) RDC.....	179
4) Tchad.....	180
5) Togo.....	181
§II. Les conséquences de la violation des règles de protection des personnes privées de liberté dans des lieux de détention illégaux.....	181
A. Les conséquences physiques.....	181
B. Les conséquences psychologiques.....	182
C. Les conséquences matérielles.....	182
Chapitre 2 : L'absence de contrôle efficace.....	185
Section I Un contrôle national insuffisant.....	185
§I. L'inefficacité du contrôle interne.....	185
A. Visites sporadiques des lieux de détention par les inspecteurs.....	185
1) L'irrégularité des visites.....	186
2) L'inexistence de commissions de surveillance.....	188
B. L'inaccessibilité à certains lieux de détention.....	188
§II. L'inefficacité du contrôle externe.....	188
A. Les limites des organisations non gouvernementales.....	188
B. L'absence de mécanismes nationaux préventifs.....	189
Section II Un contrôle supranational encore inefficace.....	190
§I. L'inefficacité du contrôle de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.....	191
§II. Le contrôle de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples : un contrôle juridictionnel sans effet pour l'instant.....	192
§III. L'absence de mécanisme régional préventif de visites des lieux de détention.....	194
A. L'absence de visites préventives des lieux de détention.....	194
B. Les incertitudes concernant le Comité pour la prévention de la torture en Afrique.....	195
CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE.....	196

DEUXIÈME PARTIE : LES PRÉALABLES A L'EFFECTIVITÉ DU PRINCIPE

EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE FRANCOPHONE..... 187

TITRE I LES PRÉALABLES JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELS..... 201

Chapitre 1^{er} : De la nécessité du renforcement du cadre juridique relatif aux lieux de détention..... 203

Section I Au niveau national..... 203

§I.	L'engagement des Etats africains pour la mise en œuvre du principe	203
A.	La ratification de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées	204
B.	L'adhésion au Protocole facultatif à la Convention contre la torture de 2002	204
§II.	La consécration formelle du principe dans les législations africaines	207
A.	La réforme pénale.....	208
1)	L'adoption d'une loi spécifique sur les lieux de détention	208
2)	La criminalisation de la torture	211
B.	L'encadrement de toute privation de liberté.....	212
1)	La réforme pénitentiaire.....	212
a)	Les raisons de la réforme.....	212
b)	Le contenu de la réforme	213
i)	Le respect de la dignité humaine lors de la détention	213
ii)	L'institution du juge d'application de la peine et des commissions d'application des peines.....	213
iii)	La professionnalisation de la formation du personnel pénitentiaire.....	214
iv)	La création d'un répertoire national centralisé et actualisé	214
v)	La possibilité de mise en place d'un système d'information des personnes privées de liberté de leurs droits.....	214
vi)	L'admission de mécanismes de contrôle internes et externes des lieux de détention	214
2)	La réglementation des lieux spéciaux de détention.....	215
Section II	Vers l'adoption d'une Convention africaine de prévention de la torture ?.....	216
§I.	Les raisons d'une Convention.....	216
§II.	Le contenu de la Convention	218
A.	Le préambule de la Convention	218
B.	Les but et objet de la Convention	218
C.	Les principes	219
D.	Autres dispositions pertinentes de la Convention	222
Chapitre 2 :	De la nécessité du renforcement institutionnel	225
Section I	La mise en place de mécanisme national préventif de contrôle.....	225
§I.	Les principes de contrôle du mécanisme	225
A.	Composition du mécanisme de contrôle	225
B.	But et mandat du mécanisme	226
1)	But.....	226
2)	Mandat	227
a)	La surveillance des lieux de détention	227
b)	Dialogue constructif avec les autorités étatiques.....	228
c)	Examen de la législation nationale.....	228
C.	Indépendance du mécanisme.....	228
1)	Procédure de nomination	228
2)	Fonctionnement du mécanisme.....	229
3)	Indépendance financière du mécanisme	230
D.	Pouvoirs et garanties du mécanisme	231
1)	Pouvoirs.....	231
2)	Garanties	231

E.	Recommandations et rapports du mécanisme	232
1)	Recommandations	232
2)	Rapports	232
§II.	Typologie de mécanismes de contrôle à instaurer	233
A.	Désignation de mécanismes existants	233
1)	Les médiateurs	233
2)	Les commissions nationales des droits de l'homme	234
3)	Avantages et limites de ces mécanismes	235
B.	La désignation de nouveaux mécanismes : les exemples français et sénégalais	236
1)	Le Contrôleur Général des lieux de privation de liberté en France	236
a)	Saisine du Contrôleur Général	237
b)	Compétences du Contrôleur Général	237
c)	Visites du Contrôleur Général	238
d)	Rapports du Contrôleur Général	238
2)	L'Observateur national de lieux de privation de liberté au Sénégal	239
a)	Missions de l'Observateur des lieux de privation de liberté	239
b)	Saisine de l'Observateur des lieux de privation de liberté	240
c)	Pouvoirs de l'Observateur des lieux de privation de liberté	240
d)	Observations	241
d)	Indépendance de l'Observateur national des lieux de privation de liberté	241
Section II	Les conditions d'efficacité du Comité de prévention de la torture en Afrique	242
§I.	L'organisation d'un contrôle préventif	242
A.	L'originalité du contrôle à effectuer	243
1)	La finalité préventive	243
2)	Les principes fondamentaux du CPTA	244
a)	Principe de coopération	244
b)	Principe de confidentialité	245
B.	Composition et indépendance du CPTA	245
§II.	L'efficacité du contrôle du CPTA	246
A.	L'étendue de la compétence du CPTA	246
1)	Une compétence limitée par la résolution de 2009	246
2)	La nécessaire extension de la compétence du CPTA	247
B.	L'importance des pouvoirs du CPTA	247
1)	Le pouvoir de visite	248
a)	Les possibles visites du CPTA	248
b)	L'investigation	248
2)	Le pouvoir de recommandation	249
a)	Les rapports	249
b)	Relations du CPTA avec les Etats	249
C.	L'impact du mécanisme	250
§III.	La coopération entre les divers mécanismes	251
TITRE II	L'EFFECTIVITÉ DES RESPONSABILITÉS	253
Chapitre 1 ^{er} :	<i>La responsabilité des États africains</i>	255
Section I	Le fait générateur	255
§I.	Le manquement aux obligations de respecter et de garantie	257

A.	Le manquement à l'obligation de respecter	257
1)	Définition de l'obligation de respecter	257
2)	L'affirmation textuelle de l'obligation	258
3)	La consécration jurisprudentielle du manquement à l'obligation	259
B.	Le manquement à l'obligation de garantie	260
1)	Définition de l'obligation de garantie	260
2)	Reconnaissance textuelle de l'obligation	261
3)	Reconnaissance jurisprudentielle de l'obligation	262
§II.	L'imputabilité de la violation à l'Etat	265
A.	Le fait d'agents de l'Etat	265
B.	Le fait d'un tiers	267
Section II	Les victimes	270
§I.	La prise en considération de toutes les victimes	270
A.	Les personnes privées de liberté : les victimes stricto sensu	271
B.	Les victimes lato sensu	271
1)	La famille	271
2)	Les autres victimes	273
§II.	L'effectivité du droit à la justice et à la réparation des victimes	273
A.	L'accès à la justice des victimes	274
1)	L'accès aux juridictions nationales	274
a)	Le recours administratif	274
b)	Les recours juridictionnels	275
i)	Contenu du recours effectif	275
ii)	L'efficacité du recours	277
c)	L'effectivité des poursuites	278
i)	L'inopposabilité de l'état d'exception	278
ii)	La question de l'amnistie	281
iii)	La mise en œuvre du principe de compétence universelle	285
2)	L'accès à la justice internationale	293
a)	L'accès effectif aux mécanismes des droits de l'homme	293
i)	Accès effectif aux mécanismes régionaux africains	293
ii)	Accès effectif aux mécanismes universels	303
b)	L'accès à la CPI	309
B.	L'effectivité de la réparation	312
1)	Les réparations à portée individuelle	314
a)	La restitution	314
i)	Le rétablissement de l'état antérieur de la victime	314
ii)	La réadaptation de la victime	315
b)	L'indemnisation	316
2)	Les réparations à portée générale	318
a)	La satisfaction	319
b)	Les garanties de non-répétition	321
C.	La sanction des Etats pour violation de la légalité des lieux de détention	323
1)	Les sanctions politiques	325
2)	Les sanctions économiques	324

Chapitre 2 :	<i>L'effectivité de la responsabilité des individus pour violation du principe</i>	327
Section I	La responsabilité en droit interne	327
§I.	La responsabilité pour détention illégale	327
A.	Les éléments constitutifs	327
1)	L'élément matériel	328
a)	La détention n'a pas été autorisée par une autorité légitime	328
b)	La victime a été détenue dans un lieu non officiel	328
2)	L'élément moral	328
B.	Les sanctions	329
1)	La sanction ordinaire	329
a)	Les peines criminelles	329
b)	Les peines correctionnelles	329
2)	Les sanctions aggravées	329
§II.	La responsabilité pour détention arbitraire	330
A.	L'incrimination de la détention arbitraire	331
1)	Les éléments constitutifs	331
a)	Les éléments relatifs à l'auteur	331
b)	Les éléments relatifs à la nature de l'acte	331
c)	L'élément intentionnel	332
2)	La sanction	333
B.	La réparation	333
1)	Le paiement des dommages - intérêts par l'Etat	333
a)	Le fait du magistrat	334
b)	Le fait de tout autre agent public	334
2)	L'action récursoire de l'Etat	334
§III.	L'introduction de nouvelles incriminations et sanctions	335
A.	La détention dans un lieu illégal comme infraction autonome en droit interne	335
B.	Des peines appropriées	336
1)	Les peines applicables pour les détentions dans un lieu illégal en temps de paix	336
a)	Peines privatives de liberté	336
b)	Autres peines	337
i)	Peines privatives de droits	337
ii)	Peines économiques et pécuniaires	337
2)	Les peines pour les détentions dans un lieu illégal en temps de conflit armé	338
Section II	La responsabilité pénale internationale	339
§I.	La détention dans un lieu illégal en tant qu'infraction internationale	340
A.	La détention dans un lieu illégal comme crime contre l'humanité	340
1)	L'élément matériel (actus reus)	340
a)	La détention a lieu dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique contre une population civile	341
b)	La détention dans un lieu illégal viole les dispositions fondamentales du droit international	341
2)	L'élément psychologique (mens rea)	342
B.	La détention dans un lieu illégal en tant que crime de guerre	343
1)	L'élément matériel (actus reus)	343

2)	L'élément psychologique (mens rea)	344
§II.	Le fondement de la responsabilité	344
A.	La réalisation de la détention incriminée.....	344
1)	L'exécutant.....	344
a)	Le fait d'un agent de l'Etat.....	345
b)	Le fait de membres d'un groupe.....	346
2)	La forme de réalisation de la violation.....	347
a)	La participation par commission positive	347
b)	Une commission par omission.....	348
B.	La connaissance des conséquences de la violation du principe	348
1)	L'existence d'une mens rea.....	348
a)	Les coauteurs.....	348
b)	Les complices	350
2)	L'existence d'une intention spécifique.....	351
§III.	L'exclusion des causes exonératoires de culpabilité	352
A.	Le principe de la responsabilité des subordonnés.....	352
B.	Le principe de la responsabilité du supérieur hiérarchique.....	355
CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE		361
CONCLUSION GÉNÉRALE		363
ANNEXES		365
BIBLIOGRAPHIE		391
INDEX		429